



Alcoolémie avec excès de vitesse

Par **yoannjacob**, le **08/12/2010** à **20:34**

Bonjour, mon capital de points est de 8. Je me suis fait contrôler le 04 novembre sur autoroute en excès de vitesse à une vitesse retenue de 155 km/h pour 110 (je suis en probatoire). J'ai réglé une amende de 90€ sur le champs pour la vitesse. De plus j'avais un taux d'alcoolémie de 0.37mg/l. J'ai reçu une suspension provisoire de permis de conduire d'une durée de 2 mois et 15 jours pour l'excès de vitesse mais à aucun endroit ils mentionnent mon taux d'alcoolémie. Mes questions sont les suivantes: Aurait-ils zappé l'alcoolémie? Il est mentionné qu'il faut que j'effectue une visite médicale, quel organisme dois-je contacter et que faire une fois cette visite effectuée? Et bien évidemment, mon permis de conduire est-il menacé? Cordialement

Par **Tisuisse**, le **08/12/2010** à **22:51**

Bonjour, Pour l'excès de vitesse, le dossier est clôt. Pour l'alcoolémie, en revanche, vous allez devoir passer devant le juge. Si vous tenez à sauver votre permis, n'attendez pas que les points soient retirés, faites tout de suite le stage pour passer de 8 points à 12 points, si toutefois vous n'êtes pas en période probatoire. En effet, le SNPC risque fort de vous retirer les 6 points pour alcoolémie dès que votre jugement sera devenu définitif. Relisez les post-it en tête de ce forum, certains vous concernent directement.

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **02:41**

Il ne va pas y avoir un retrait automatique de 4 points pour l'excès de vitesse ?

Par **Tisuisse**, le **09/12/2010** à **06:09**

Et si, il aura 4 points retirés pour cet excès de vitesse, d'où l'impérieuse nécessité de faire ce stage pour passer de 8 à 12 puis les 4 ou 6 points pour conduite sous alcool (4 points seulement si le tribunal considère les 2 infractions simultanées, 6 points si ce sont 2 infractions consécutives).